



# DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

## MAIRIE DE SAINT-CHRISTOL

Le village - 07160 SAINT-CHRISTOL  
Téléphone : 04 75 29 23 69  
E-mail : mairie.st.christol@orange.fr

---

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

#### Présents-es :

Karine BROSSE, Danielle COULOMB, Claire DESJARDINS, Nicolas FREYDIER, Christophe HUBAC, Michèle HUBAC, Guy MILLER, Jean-Luc GROUSSET et Anne-Sophie PETREL.

#### Excusés-es ou représentés-es :

Erika COULOMB donne pouvoir à Christophe HUBAC

Le Conseil Municipal de Saint Christol (Ardèche), légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 23 septembre 2022, dans la salle de la mairie à 20h00.

Christophe HUBAC a été désigné secrétaire de séance.

#### Dossier soumis à délibération. :

##### **1) Inscription du sentier des Mas au PDIPR**

L'objectif du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) est de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée (circulaire de 1988), tout en assurant la conservation du patrimoine que constitue les chemins ruraux.

Le département établit les PDIPR, sur la base de délibérations communales relatives à l'inscription de chemins ruraux au plan et des conventions signées avec les propriétaires. Suite à la vente de la maison des Mas, la commune propose la mise à jour la convention existante aux noms des nouveaux propriétaires : M. VOUILLAMOZ et Mme CARON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'inscription du sentier des Mas au PDIPR.

## **2) Changement du règlement intérieur des cimetières communaux**

En délibération du 7 juillet 2011, la commune instaure de nouvelles modalités de gestion des cimetières communaux avec la mise en place de concessions. Après dix années d'existence, la commune propose de modifier le règlement intérieur actuel, notamment les articles suivants :

> **Article 12** La vente des concessions dans les cimetières est réservée aux personnes décédées sur son territoire, ou à celles qui sont domiciliées sur son territoire, ou à celles qui ont une sépulture de famille (concessions), ou à celles inscrites ou remplissant les conditions pour être inscrites sur la liste électorale de la commune.

> **Article 13** La commune de Saint Christol accorde dans ses cimetières des concessions d'une durée de 30 ans ou de 50 ans. La concession concernant le columbarium est de 30 ans par case pouvant accueillir 2 urnes maximum.

> **Article 16** Les concessions ne seront accordées qu'après le paiement de la part du ou des demandeur(s) de la concession des sommes correspondantes aux prix fixés par le conseil municipal ; à savoir :

- Acte de concession dans un cimetière communal : 120€/m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans et 200€/m<sup>2</sup> pour une durée de 50 ans ;
- Acte de concession dans un columbarium communal : 300€ la case de 2 urnes pour une durée de 30 ans ;
- La dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir est gratuite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité les modifications du règlement intérieur des cimetières communaux : **1 Abstention, 0 Contre et 9 Pour.**

### **Dossiers non soumis à délibération.** :

#### **1) Point budget**

- Un prêt de 100 000 € a été réalisé auprès de la Caisse d'Épargne remboursable sur 20 ans au taux de 2.99 % pour permettre le financement de l'ensemble des travaux de la mairie. Le montant total de ces travaux sera connu prochainement car il manque encore quelques factures.

#### **2) Point Logement**

- L'entretien de la cuve à gaz des logements de Sartron n'a pas pu être effectué suite à un refus de conformité de la cuve car les abords ne sont pas entretenus et l'accès est non conforme. Un courrier de rappel sera adressé aux locataires leur rappelant leur obligation d'entretien des terrains annexes aux logements.
- Pour des raisons budgétaires, il apparaît plus judicieux pour le moment de remettre le logement des Planches en location au lieu de le transformer en gîte. En attendant, des petits travaux de rafraîchissement et d'entretien seront réalisés.

### 3) Questions diverses

- La réception des travaux de mise en conformité des locaux de la Mairie et de la Poste a eu lieu le vendredi 16 septembre 2022. L'ensemble des travaux ont été réalisés et les nouveaux locaux sont dès à présent en service.
- Une réflexion est en cours pour la consolidation de la route des Pizes au niveau du 1er virage en partant de la Chirouze. Le(s) propriétaire(s) du terrain en contrebas ont été rencontré(s) afin d'étudier avec eux les différentes possibilités d'aménagement.
- Comme chaque année l'opération « Brioches » en faveur de l'Unapei (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés) se déroulera du 3 au 9 octobre 2022.
- Le Service des sécurités du Bureau interministériel de protection Civile de la Préfecture de l'Ardèche nous notifie par courrier en date du 22 septembre 2022 que notre commune est nouvellement soumise à l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans un délai de 2 ans maximum ; au motif que notre territoire est exposé au risque d'incendie des bois et forêts. Une commission de travail est créée avec Christophe HUBAC, Claire DESJARDINS et Jean-Luc GROUSSET.
- Le devis correspondant aux travaux de réfection du Temple a été envoyé à la Fondation du Patrimoine afin de le faire viser par l'architecte des bâtiments de France.
- Une cérémonie et le dépôt d'une gerbe de fleurs aura lieu le 11 novembre prochain au monument aux morts.
- Le mur de soutènement du chemin communal de la Fauritte s'est en partie écroulée depuis plusieurs années. A terme la stabilité du chemin est engagée d'autant plus qu'à cet endroit se trouve le réseau d'eau desservant le hameau de la Théoule.

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 18 novembre à 20h.

Le Maire,  
Nicolas FREYDIER.